



COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

Conseil Communal

Arzier - Le Muids, le 29 septembre 2015

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL D'ARZIER - LE MUIDS DU LUNDI 28 septembre 2015

Président : M. Nicolas Ray

Le Conseil Communal d'Arzier - Le Muids porte à la connaissance des électeurs de la Commune les faits suivants discutés lors de la séance ordinaire du lundi 28 septembre 2015 : 38 membres étaient présents, 15 excusés et 1 arrivée tardive:

1. Le Conseil Communal a approuvé à l'unanimité l'ordre du jour de la séance;
2. Le Conseil Communal a approuvé à la majorité le procès-verbal des séances du 29 juin 2015 avec modifications;
3. Le Conseil Communal a accepté à la majorité le préavis municipal 15/2015 " Arrêté d'imposition communal pour l'année 2016";
4. Le Conseil Communal a accepté à la majorité le préavis municipal 16/2015 " Demande de crédit de CHF 37'750.-- pour le remplacement d'un véhicule pour l'équipe forestière.";
5. Le Conseil Communal a accepté à la majorité, avec amendements, le préavis municipal 17/2015 " Demande de crédit supplémentaire au budget 2015 pour un total de CHF 57'670.--";

La séance est levée à 21h38

Ainsi délibéré à Arzier - Le Muids, le 28 septembre 2015

En vertu de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), les électeurs peuvent formuler une demande de référendum sur les points 3 à 5 ci-dessus. Elle doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours (art 110 al. 1 LEDP).

Le Président
Nicolas RAY



La Secrétaire
Maryline THALMANN-GIAVINA